

### TRANSFERTS DE PARTS/PROCEDURES ET TARIFS - SC RESIDENCE GOLF 1 et 2

# **VENTES DE GRE A GRE**

L'associé cédant communique par écrit à CLUBHOTEL-MULTIVACANCES – Service du Registre, les renseignements suivants (à l'aide de la lettre ci-jointe) :

- P Nom, prénom et adresse de l'acquéreur (préciser si l'achat se fait au nom de M., Mme, M. et Mme, en indivision pour les concubins ou les signataires d'un PACS),
- Prix de vente (en précisant s'il est net vendeur).

A réception, CLUBHOTEL-MULTIVACANCES établit les actes de cessions, effectue les formalités administratives et fiscales, inscrit le transfert sur le registre de la société concernée, au prix convenu et adresse un exemplaire de la cession dûment régularisée à chacune des parties

#### CLUBHOTEL-MULTIVACANCES perçoit:

◆ Les frais d'actes et de dossier, pour l'établissement du transfert et l'accomplissement des formalités, d'un montant forfaitaire de 530,00 € TTC.

A ces frais, il convient d'ajouter pour le TRESOR PUBLIC :

- ◆ Les droits d'enregistrement de 6%,
- ◆ Les frais de dépôt au greffe de l'ordre de 19,00 €

Tous ces frais et taxes sont réclamés au vendeur, mais il appartient aux parties de se les répartir différemment.

## CESSION ENTRE PARTICULIER SANS L'INTERVENTION DE CLUBHOTEL MULTIVACANCES

Les transferts sont effectués sur la justification d'un acte notarié ou d'un acte de cession de parts sous seing privé :

> 150,00 € TTC forfaitaire (remise exceptionnelle de 50% à compter de la deuxième cession, si celles-ci interviennent entre le 1er janvier et 31 décembre de chaque année).

#### SUCCESSION, DONATION, DIVORCE:

Les transferts sont effectués sur la justification d'une attestation notariée ou un certificat d'hérédité (obtenu en mairie ou au tribunal d'instance) remis à CLUBHOTEL MULTIVACANCES, les frais réclamés sont les suivants :

- > 150,00 € TTC par groupe de parts,
- > 90,00 € TTC par groupe de parts supplémentaire dans la même société,
- > 150,00 € TTC par groupe de parts supplémentaire dans une autre société.

### DEMANDE DE COPIE D'ACTES (CESSIONS, STATUTS...)

Sur demande écrite de votre part, CLUBHOTEL MULTIVACANCES peut vous fournir une attestation de propriété et une copie des actes demandés, les frais de recherches et de copies sont les suivants :

√ 55,00 € TTC par acte demandé

## En cas de changement d'adresse

La gérance doit être avertie de vos nouvelles coordonnées soit par un courrier soit en complétant le coupon « changement d'adresse » figurant sur votre appel de charges.

### Contact:

CLUBHOTEL MULTIVACANCES – Service du registre L'Artois – Espace Pont de Flandre -11, rue de Cambrai 75947 PARIS Cedex 19

Tél.: 01.55.26.49.90 Fax.: 01.55.26.49.85

E-mail: service.registres@clubhotelmultivacances.com

Pierre & Vacances CenterParcs